

DELIBERATION
DU
CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le lundi treize mars à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur youtube. Elle est disponible sur le site de la commune.

Date de convocation :

Mardi 7 mars 2023

Présents : Mesdames, Messieurs ANDRÉ-SABOURDY Isabelle BONNAFOUS Catherine, CAÏTUCOLI Christiane, DEGUILLARD Julie, GEZEQUEL Damien, GROSEIL-MOREAU Arlette, JOUAULT Jaroslava, JOURDAN Christiane, LE GUENNEC Jean-Michel, LEFEUVRE Gaël, MAHÉO Aude, MÉTAYER Chrystèle, NOULLEZ Sébastien, PIERRE Frédéric, POINTIER Vincent, POINTIER Virginie, RAOUL Gérard, SIMON Didier, THÉRAUD Carine, TORTELLIER Laëtitia, VAN CAUWELAERT Damien

Mis en ligne :

Jeudi 14 mars 2023

Procurations de vote et mandataires : Mme DORIA Anne ayant donné pouvoir à M. LEFEUVRE Gaël, M. LEJOLIVET Bertrand ayant donné pouvoir à Mme CAÏTUCOLI Christiane, M. LETENDRE Christophe ayant donné pouvoir à Mme DEGUILLARD Julie, M. SERANDOUR Cyril ayant donné pouvoir à Mme JOUAULT Jaroslava, M. SOUQUET Eric ayant donné pouvoir à M. Gérard RAOUL, Mme VALLEE Priscilla ayant donné pouvoir à M. NOULLEZ Sébastien

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Présents : 21
Votants : 27
Quorum : 15

Absents : M. DA CUNHA Manuel, PEROT Marlène

Monsieur Damien VAN CAUWELAERT est nommé secrétaire de séance.

Mme Véronique COGEN-LE NOZER, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 7 mars 2023) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies

2023-21 - Finances : Approbation des comptes de gestion pour l'exercice 2022 – budget principal et budgets annexes

Rapporteur : Vincent POINTIER

Conformément à l'article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal entend, débat et arrête les comptes de gestion du Receveur,

VU les comptes de gestion transmis par le Receveur municipal,

VU l'avis de la commission Ressources et vie économique du 7 mars 2023,

CONSIDERANT la stricte concordance des comptes de gestion du receveur avec les comptes administratifs de la Commune et des budgets annexes,

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité (27/27 voix),
les membres du Conseil municipal approuvent les comptes de gestion pour l'exercice 2022 –
budget principal et annexes.**

**Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gaël LEFEUVRE**

